



Demande de renseignements

Par **marchand 12**, le **23/03/2014 à 12:44**

bonjour,je viens sur le forum nouvellement pour sollicité de l'aide(renseignements et orientation)

en effet,je suis en France depuis 3 ans mais je n'ais des preuves de présence sur le territoire de 2 ans,j'ai récemment introduit un dossier de régularisation comme étranger malade.mon médecin ayant précisé sur mon certificat médical toute les conditions requise pour l'obtention d'une autorisation de séjour.la préfecture m'a répondu 2 mois après et j'y suis aller avec les pièces complémentaires(1 photo et 290 euro de timbres fiscaux) il m'a alors été remis une attestation provisoire de séjour sans autorisation de travaillé de 3 mois avec une OQTF à l'issue.ce que je comprend pas c'est que l'agent qui m'a reçu m'a dis qu'a l'issu il me seras demandé de faire un autre certificat médical et mon cas seras de nouveau étudié pour savoir si mon état nécessite toujours un suvis ou pas.

donc j'aimerais savoir quoi faire,doit je attendre ou alors doit je chercher une autre solution.
merçi